

Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire 34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX 02.54.07.61.39 - mail: snu36@snuipp.fr - site: http://36.snuipp.fr

Par sa conférence de presse du 24 aout, le SNUipp FSU a interpellé la ministre sur l'état des lieux de l'école. Il s'agit aujourd'hui de redresser la barre en terme de formation continue, de créations de postes, de salaires, de conditions de travail.... Et il reste beaucoup de travail !!

Cette rentrée 2015 s'est ... faite, tant bien que mal avec toujours plus de contraintes et toujours moins de moyens. Nous tenons ici à relayer les situations de certaines écoles parmi lesquelles Luant, la maternelle Antoine Fée à Ardentes, l'école élémentaire du Pêchereau, Reuilly, Jeu Les Bois.... Nous avions pointé toutes ces situations à la fin de l'année scolaire et espérons vivement que vous nous dévoilerez aujourd'hui comment vous allez permettre à nos collègues et à tous les élèves de ce département d'apprendre dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons pas croire que vous envisagiez, comme vous l'avez annoncé dans la presse, de pallier le manque d'enseignants dans les écoles en vidant la réserve des personnels de remplacement. Nous avons déjà vécu un hiver rude l'an passé, avec de très nombreux enseignants non remplacés, que penser de l'année à venir si les ZILs sont mobilisés à l'année sur des écoles en sur effectifs ? Nous sommes très inquiets.

La mise en place des nouveaux programmes en maternelle n'est pas à la hauteur des ambitions du Ministère de l'Education Nationale. En effet, aucun enseignant de maternelle, aucune école n'a reçu en version papier les nouveaux programmes qui doivent être mis en place dès cette rentrée. Pourtant, le ministère avait trouvé les moyens financiers, en envoyant une brochure couleur aux élus locaux pour promotion de la mise en place des rythmes scolaires.

Côté créations de postes le compte n'y est pas. Sur les 20 000 annoncés en début de quinquennat, seuls 9000 postes ont été créés. Il y a nécessité absolue à mettre à l'ordre du jour ces créations sur les 2 futurs budgets de l'éducation nationale pour donner la priorité à une école de qualité.

Concernant les salaires, les discussions en cours sur le parcours professionnel, les carrières et rémunérations interrogent. Le SNUipp/FSU invite les collègues à donner leur avis sur les propositions en matière de carrière, de grille indiciaire...Même si nos revendications sont bien plus audacieuses, nous souhaitons que les collègues puissent peser sur les choix que nous ferons en terme de signature ou non du protocole.

Sur la direction d'école, même si elle a fait l'objet de quelques améliorations en terme de décharge, nous sommes toujours en attente du protocole académique sur la simplification des tâches administratives. Nous interrogeons la profession sur une relance de notre consigne « je réponds quand j'ai le temps » si celui-ci tardait à nous parvenir. En tout état de cause, le SNUipp-FSU appelle les directeurs et directrices à se recentrer sur leurs missions, à savoir l'animation d'équipe, le suivi des élèves et les relations avec les

parents. Les tableaux, enquêtes diverses inutiles au bon fonctionnement de l'école peuvent attendre.

Nous tenons aussi à dénoncer à nouveau le sort qui est fait à nos jeunes collègues. En effet, ceux-ci n'ont connaissance de leur affectation que quelques jours avant leur première rentrée, ce qui les empêche de préparer sereinement leur première année scolaire, les mettant ainsi en difficulté, tout comme les collègues titulaires qui les accueillent sur le terrain.

Magistère a fait l'objet d'un avis du CHSCT-MEN le 12 mars 2015. Il demande : « que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place ». Cette formulation rédigée par le SNUipp-FSU a été votée à l'unanimité des organisations syndicales et adoptée par le CHSCT-MEN. Les collègues doivent avoir le libre choix des modalités de formation.

Il est largement temps de reprendre notre métier en main et de lui redonner toute sa dignité.

FSU:

A entendre la nouvelle ministre, la rentrée s'est bien passée et, surtout, l'année périscolaire qui s'annonce va être formidable avec tout plein d'activités enrichissantes garantissant l'épanouissement des enfants, ce que ne doit pas faire l'école visiblement. Nous ne voyons pas en quoi l'Éducation – encore – Nationale est concernée par ce temps.

Ne lui en déplaise, la rentrée ne s'arrête pas au 2 septembre : même si le ministère se félicite du peu de communes réfractaires ayant fermé les écoles ce mercredi, il ne devait pas se réjouir trop vite. Beaucoup de collègues ont un sentiment d'amertume :

- ▶ Amertume de travailler selon un rythme pour lequel ils/elles n'ont jamais eu leur mot à dire ;
- ▶ Amertume de ne voir aucune amélioration des conditions de travail avec des effectifs toujours aussi chargés ;
- ▶ Amertume des personnels remplaçants pour qui on casse le cadre hebdomadaire de travail en annualisant les heures, en les empêchant d'organiser leur vie professionnelle et personnelle à l'avance ;
- Amertume pour celles et ceux qui exercent dans les communes qui ont fermé leurs écoles ce mercredi matin : se voir consigné(e)s sur le trottoir à attendre une hypothétique ouverture, placé(e)s en première ligne pour affronter les possibles mécontentements et l'incompréhension des parents ne leur redonnera pas l'impression d'être soutenu(e)s par l'institution. Ils/elles nous ont fait part de leur sentiment d'être méprisé(e)s.

Nous n'en sommes qu'au début de la mise en place des rythmes : beaucoup de communes ne sont pas prêtes et n'ont pas embauché tout le personnel nécessaire. La FSU 36 et le SNUipp-FSU 36 rappellent que ce n'est pas aux enseignant(e)s de pallier les carences du périscolaire. La présence d'enfants dans l'enceinte scolaire après le temps de classe s'ils ne sont pas pris en charge par les services municipaux pose des problèmes de responsabilité. Les retards et les dysfonctionnements éventuels n'ont pas à être gérés par les personnels de l'Éducation Nationale.

Il est plus que temps de redonner confiance aux enseignants et enseignantes en faisant preuve à leur égard de confiance, de respect et de bienveillance